

ROSPEZ Restaurant Scolaire élémentaire & maternelle : informations.

Menus

- Les menus sont fournis à titre indicatif; Le service peut être amené à les modifier en fonction des contraintes de livraisons.
- Les menus sont établis selon les recommandations de fréquences (annexe 3 du GEMRCN 2007).

Approvisionnement

- Le service de restauration s'engage à servir à vos enfants des viandes bovines, porcines, ovines, volailles exclusivement d'origine et de qualité française.
- Les producteurs et fournisseurs sont de préférence locale.
- Les poissons sont garantis Qualité Sans Arrêtes.

Produits biologiques : 32.8 % en 2024

Autres signes officiels et de qualités d'origine : 14.2 % en 2024

Régimes alimentaires :

- Pour les allergies alimentaires, l'élaboration d'un PAI avec la médecine scolaire est obligatoire.
- Pour toute autre demande de repas particuliers, contacter la Mairie.

- Liste des 14 allergènes : céréales contenant du gluten, crustacés, œufs, poissons, arachide, soja, lait, fruits à coques, céleri, moutarde, sésame, lupins, mollusques, sulfites.

Hygiène :

- Des contrôles sanitaires des plats, du matériel, de l'eau sont réalisés chaque trimestre par un laboratoire agréementé.
- DDPP : évaluation 2023 « Maîtrise des risques satisfaisante »

Le règlement de la cantine

- Les règles de vie sont rédigées par les enfants, elles donnent le cadre que chacun doit avoir.
- Distribuer lors de la rentrée des classes, les enfants et les parents prennent connaissance du règlement et l'accepte.

Contacts :

Mairie de Rospez : 02 96 38 07 15